

**Aux parents des élèves de 9 à 11S ou
nouvellement arrivés dans l'établissement**

Lausanne, le 31 mai 2021

Médicaments à l'école

Madame, Monsieur, Chers parents,

Par ce courrier, nous vous informons des différentes situations pour lesquelles il pourrait y avoir une prise de médicament à l'école.

Dans la mesure du possible, les adolescent·e·s devraient prendre leurs médicaments à la maison. En effet, les enseignant·e·s ne sont pas tenus de faire des gestes de soins mais doivent assurer les gestes de premiers secours en cas d'urgence.

Toutefois, certaines situations pourraient nécessiter une prise de médicaments à l'école.

- a) Si votre adolescent·e développe les symptômes d'une maladie aigüe quand il/elle est à l'école, par exemple fièvre, maux de tête, maux de ventre avec nausées et/ou vomissements.
 - ⇒ Vous êtes généralement avertis par le corps enseignant, le secrétariat ou l'infirmier·e scolaire. Ces personnes évalueront avec vous un éventuel retour à domicile de votre adolescent·e, en fonction de son inconfort et de sa capacité à prendre part au programme de la journée.
 - ⇒ Lorsque l'infirmier·e scolaire est présent·e dans le bâtiment, il/elle pourrait être amené·e à donner un médicament à votre adolescent·e, sans que vous en soyez informés au vu de son âge :
 - du paracétamol (Ben-U-Ron®, Tylénol®, Panadol®, Dafalgan®, Acétalgine®,...),
 - de l'ibuprofène, uniquement pour les douleurs menstruelles (Algifor®, Brufen®, Dismenol®,...).
 - ⇒ Au cas où vous **ne souhaitez pas que votre adolescent·e reçoive du paracétamol ou de l'ibuprofène à l'école**, nous vous remercions d'avance d'en informer directement l'infirmier·e scolaire de l'établissement, d'ici au plus vite.
- b) Si votre adolescent·e a des besoins de santé particuliers, par exemple maladie chronique, incapacité physique ou besoin de prise régulière de médicaments prescrits par son médecin.
 - ⇒ Nous vous recommandons de prendre contact avec l'infirmier·e scolaire, si cette démarche n'a pas déjà été faite. Il/elle évaluera avec vous les besoins de votre adolescent·e et donnera les suites nécessaires.

L'infirmier·e scolaire est à votre disposition pour tout échange ou complément d'information.

En vous remerciant pour l'attention portée à ces lignes, nous vous adressons, Madame, Monsieur, Chers parents, nos meilleures salutations.



Dresse Marie-Odile Gubler
Médecin référente pour la scolarité obligatoire



Marie Torres
Responsable ad interim de l'Unité PSPS

Angélique KONÉ
Infirmière scolaire
Rte de Valeyres 1A
1350 Orbe
079 159 17 75
servicesante.es.orbe@avasad.ch

Copie : Direction de l'établissement